SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 02 mars 2018

N° 2018 - 01

Nombre de délégués en exercice : 15 8

Présents:

Votants: 10 Nombre de voix : 14

Date de la convocation : 23 février 2018

L'an deux mil dix-dix-huit, le 02 mars à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

PREFECTURE

ARRIVEE

Le 1 3 MAPS 2018

de "

Présents:

MM ARLANDES, BERTELLI, BOURDONCLE, HEBRARD, LAMOLINAIRIE

(pouvoir de M. MOLLE), REGAMBERT, RESONGLES et WEILL (pouvoir de

Mme BAREGES).

Absents excusés :

MM. ALAZARD, BONHOMME, BONSANG, DEPRINCE et SAZY.

Assistait à la séance :

M. BARON (Syndicat Départemental des Déchets)

OBJET: Compte de gestion 2017 (Budget principal et Budget annexe)

Préalablement au vote du Compte Administratif, le Président soumet au vote du Comité Syndical le Compte de Gestion 2017 établi par M. le Payeur Départemental et certifié par M. le Trésorier Payeur Général concernant le Budget principal et le Budget annexe.

Le Compte de Gestion présente les résultats globaux suivants, en concordance avec le Compte Administratif:

Budget Principal:

Fonctionnement:

5 150 686.35 € 5 580 321.40 € - Dépenses nettes : - Recettes nettes : - Résultat de l'exercice : + 429 635.05 €

Investissement:

- Dépenses nettes : 914 741.52 € - Recettes nettes : 774 849.79 € - Résultat de l'exercice : - 139 891.73 €

Budget Annexe:

Fonctionnement:

Dépenses nettes : 174 430.24 €
 Recettes nettes : 147 023.69 €
 Résultat de l'exercice : -27 406.55 €

Investissement:

Dépenses nettes : 0 €
Recettes nettes : 0 €
Résultat de l'exercice : 0 €

* *

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve le Compte de Gestion 2017 concernant le Budget principal,
- approuve le Compte de Gestion 2017 concernant le Budget annexe.

PREFECTURE de TARN et GARONNE

Le 1 3 MARS 2018

ARRIVEE

Fait et délibéré le 02 mars 2018

Le Président.

Michel WEILL